



## COMMUNE DE COLLONGES-SOUS-SALEVE

### CONSEIL MUNICIPAL

28 avril 2026

*L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Collonges-sous-Salève se réunit en séance à la salle des fêtes de la commune, sous la présidence de Brigitte GONDOUIN, Maire.*

Date d'envoi de la convocation : 15/04/2026

**DELIBERATION N°2026\_050**

**Conseillers élus : 27**

**Conseillers votants : 27**

**Conseillers Présents : 24**

Brigitte GONDOUIN \_ Nathalie CORVAÏA \_ Christian DUTOIT \_ Bénédicte GEORGE \_ Frédéric MEGEVAND\_ Aurélie PATOUX\_ Fabrice GILSON\_ Valérie MADALA\_ Annie HYVERT\_ Daniëlle THÉVENOZ\_ Chantal CHAPPUIS\_ Marie-Agnès QUINTERO\_ Martial LAPLACE\_ Frédéric PEREZ\_ Monique MÜHLEMANN\_ François DRICOURT\_ Alexandre DESCOMBES\_ Sarah BERNDT\_ François VECKRINGER\_ Elena BRAJEUX-GELI\_ Henry DE MONCEAU\_ Dalilha ROCHON\_ Corinne ANSELMETTI\_ Hugo SERVANT

**Pouvoirs :**

William PICOUX donne pouvoir à Nathalie CORVAÏA  
Philippe CHASSOT donne pouvoir à Brigitte GONDOUIN  
Cédric DESARZENS donne pouvoir à Valérie MADALA

**Absents :**



**DELIBERATION N°2026\_050 : Désignation des représentants pour siéger à la Commission Intercommunale des Impôts Indirects (C.I.I.D.)**

Rapporteur : Mme le Maire, Brigitte GONDOUIN

La Commission Intercommunale des Impôts Indirects (C.I.I.D.) intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation.

La C.I.I.D. est également informée des modifications de valeur locative des établissements industriels évalués selon la méthode comptable. Son rôle est consultatif.

Afin de fournir aux services des impôts une liste potentielle de la Commission Intercommunale des Impôts directs, la commune doit fournir **deux noms de commissaires** issus des membres du Conseil Municipal.

Les conditions à remplir sont :

- Être Français ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de ses droits civiques
- Être inscrits suraux rôles des impositions directes locales de l'E.P.C.I. ou des Communes membres ;
- Être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DESIGNE** en tant que membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs les conseillers municipaux suivants :
  - Madame Brigitte GONDOUIN
  - Madame Bénédicte GEORGE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré,

Pour	Contre	Abstention
27	00	00

Fait et délibéré  
Les jour, mois et an susvisés

Le secrétaire de séance,  
Danielle THEVENOZ



Le Maire,  
Brigitte GONDOUIN

Certifié exécutoire  
Publié ou notifié le :



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

ID : 074-217400829-20260428-D\_2026\_050-DE



Publié le : 29/04/2026 17:21 (Europe/Paris)  
Collectivité : Collonges-sous-Salève  
[https://www.collonges-sous-salève.fr/documents\\_administratifs/60763](https://www.collonges-sous-salève.fr/documents_administratifs/60763)